

qui précède - Il déplore que de semblables suppositions
qui le peinent, puissent être faites publiquement
Monsieur Violette demande que l'abri des
voyageurs de Carl place de la Gare soit nettoyé -
Monsieur Gerost aimerait que la rue Camille
soit mieux entretenue et les trottoirs débarrassés des terres
qui les encombre -

Il est également signalé que de gros camions
d'une entreprise travaillant sur l'auto-route du Sud
stationnent sur la place de la Croix Noire, risquant d'en
foncer les bordures et le sol de la place - interdiction
doit être faite aux chauffeurs d'utiliser ce lieu
pour le stationnement de leurs véhicules -

Des fissures ayant été constatées dans le
pavé de l'école "Ormeteau" et des carreaux de
faïence se soulevant dans l'escalier, Monsieur Bozillon
demande que l'architecte soit saisi et qu'il introduise
auprès de la Compagnie d'Assurances qui garantit
les malfaçons des entreprises, une demande de règlement
des dépenses qui seront entraînées par les réparations
qui s'imposent -

La séance est ensuite levée à 23^h40

Seance du Conseil Municipal du
vingt-deux novembre mil neuf cent soixante-un

Le vingt-deux novembre mil neuf cent soixante-et-un, à
dix-huit heures trente, le Conseil Municipal réguliè-
rement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance
extraordinaire, sous la Présidence de son Maire
étaient présents : M^{lle} Judith Maire, Tenue adjoint,
Bouliou, Violette, Segrand, Cusant, Bouffant,
Parant, Boursier, Bozillon, Nici,
absents excusés : M^{lle} Gerost, Gilles, Robert, Rabier
Secrétaire : M^{lle} Boursier

Le Président ouvre la séance et informe l'Assemblée que sur la proposition de Monsieur Bauhen approuvée par M. Loignon et Robert, il a vu M. Maillard, propriétaire de l'immeuble Cécyret, qui désire vendre cet immeuble et que la commune pourrait acquérir pour y faire une salle des Fêtes. Monsieur Maillard est effectivement vendeur pour le prix de 65000 NF. Le Conseil Municipal trouve le prix trop fort pour l'actuel état de la construction. Il demande que la Commission des Travaux détermine les surfaces et évalue les dépenses d'aménagement.

Le Maire donne ensuite une estimation des travaux d'aménagement qui pourraient être faits à la hâte. Devant le coût très élevé de ces travaux le Conseil Municipal décide le renvoi du projet pour un examen plus approfondi.

Vu par le Conseil Municipal
le 22 Décembre 1964
Le Sous-Prefet
Signé Illisille.

Monsieur Rabier ayant demandé l'autorisation de mettre en état sur 300 mètres, le Chemin Rural N°1 de Menneey à la Terrière, en vue de faciliter l'accès de sa sablière à M. l'Entreprise Longuet, le C.M. lui accorde très volontiers cette autorisation.

Monsieur Darblay proposant de céder à la Commune de Menneey le Chemin d'accès à la ferme de la Terrière, dont la superficie est de 36 ares environ, le Conseil Municipal délibère, et considérant que le Chemin Rural N°1, dont l'entretien était à la charge de la Commune, se trouve coupé à la hauteur de "La Garde" par le Remembrement, et que la Ferme de la Terrière n'a plus de communication avec le village de ce côté, accepte la cession, échangeant le remplacement en terre de culture.

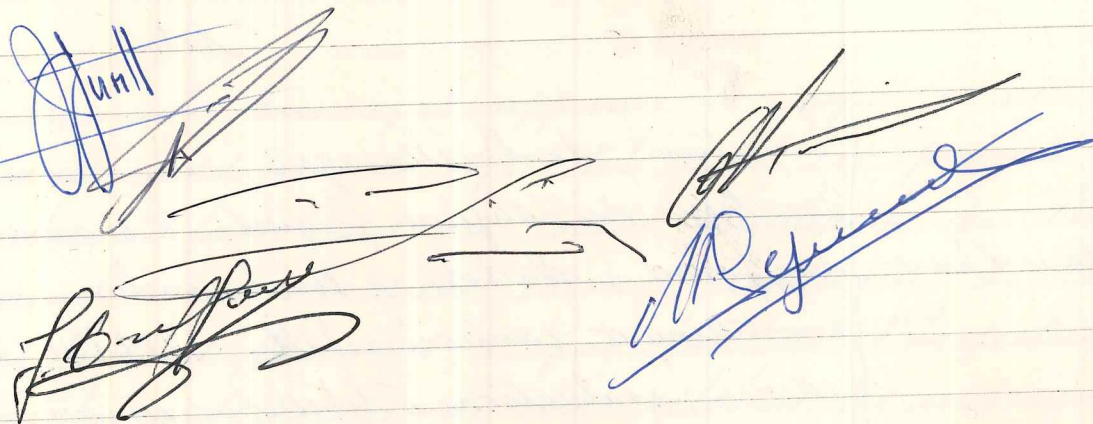
Le Maire communique que le Ministère des Armées a pris la décision d'autoriser la construction sur le territoire de Menneey, d'une caserne de gendarmerie comportant 8 logements, pouvant être étendus à 10. Il demande au Conseil Municipal de décider l'édification du bâtiment à 10 logements, ce qu'il fait.

Le Conseil Municipal décide, en outre, de confier les travaux à l'O.N.A.H. qui se chargera de trouver les moyens de financement.

Monsieur Bauhen suggère de prolonger l'éclairage

publie sur la route de Chevannes, les habitants de cette partie de la Commune se plaignant. Le Conseil Municipal décide de placer une lampe sur la propriété qui se trouve devant la propriété Bernot.

Monsieur Cumant demande que le même service soit rendu aux habitants de la Route 191. Cette extension s'avérant à première vue, plus coûteuse, le Maire demandera un devis pour placer une lampe devant la propriété Semenee. La séance est ensuite levée à 20 heures 15.



Séance du Conseil Municipal du neuf décembre mil neuf cent soixante-et-un.

Le neuf décembre mil neuf cent soixante-et-un à dix huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de son Maire.

Présents : M^{lle} Judith Moine, Denuz adjoint, Gérois, Baulieu, Brolette, Legrand, Cumant, Coruffant, Dorant, Robert, Lozillon, Tice, Rabier formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M^{lle} Gilles

Absent : M^l Bourcier

Secrétaire : M^l Cumant

Le Président ouvre la séance et donne communication, sur la demande de Monsieur Robert du prix de revient de l'enlèvement des ordures ménagères et de l'entretien de l'éclairage public. Le service de la collecte et d'évacuation des ordures coûte annuellement, suivant détail aux chapitres suivants.

Baulieu
M^l Maillard
M^l Denuz
M^l Brolette
M^l Legrand
M^l Cumant
M^l Coruffant
M^l Dorant
M^l Robert
M^l Lozillon
M^l Tice
M^l Rabier
M^l Gilles
M^l Bourcier
M^l Cumant